

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

N° 23-12-01

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Acquisition d'une parcelle
– site de la Rose des Vents**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER - Céline BENNICI à Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

18 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION D'UNE PARCELLE – SITE DE LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Maire expose que par délibération du 21 septembre 2023, le conseil municipal a acté l'achat d'une parcelle d'environ 3500 m² au sein de la parcelle BZ 120, au prix de 460 000 €, en vue de la réalisation du parking.

La Société INOVY est une société par action simplifiée exerçant une activité de promotion immobilière soumise à la TVA. Elle a donc à ce titre la qualité d'assujetti.

La cession du terrain à bâtir à la commune doit être soumise de plein droit à la TVA au taux normal de TVA à 20 %.

Le prix de vente devrait donc être de 460 000 euros H.T, auquel il y a lieu d'ajouter 20% de TVA.

En raison de ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire a rencontré le gérant de la société Inovy.

Après discussions, et afin que la commune ne supporte pas à elle seule la charge de la TVA, il est proposé une acquisition au prix de 490 000 € TTC dont 20% de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (23 voix Pour – 5 voix Contre – 1 abstention),

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle BZ 120 d'une superficie de 3 500 m² au prix de 490 000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
18 DEC. 2023
Mairie de Saint-Galmier

